

novembre 2010



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITÉ DES PÊCHES CONTINENTALES ET DE L'AQUACULTURE DE L'AFRIQUE

Seizième Session

Maputo, Mozambique 16 – 18 novembre 2010

ACTIONS MENÉES SUITE À LA QUINZIÈME SESSION DU COMITÉ DES PÊCHES CONTINENTALES ET DE L'AQUACULTURE DE L'AFRIQUE

INTRODUCTION

1. La quinzième session du Comité des Pêches Continentales et de l'Aquaculture de l'Afrique (CPCAA), s'est tenue à Lusaka, Zambie, en décembre 2008. La session a été informée en priorité de la nécessité des politiques, stratégies et règlements harmonisés sur la gestion de la pêche et de l'aquaculture, les mouvements des espèces et le commerce ainsi que l'utilisation des organismes aquatiques étrangers; en remarquant que ce travail a été compliqué par les défis continuels au niveau des moyens de communication et de transmission de l'information. Ce problème a été réitéré en soulignant la nécessité d'appliquer le Code de conduite pour une pêche responsable ainsi que les plans d'action nationaux pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INN) dans les eaux continentales de la région.

2. Spécifiquement, la session a fait des recommandations sur lesquelles des actions ont été menées par le Secrétariat et les Membres. Les numéros des paragraphes pertinents du Rapport de la 15^e Session (RAFI/R907) sont mis en parenthèses.

ACTIVITÉS INTERSESSIONNELLES

Les pêches de capture

Le Comité a apprécié la transformation imminente du sous-comité du lac Tanganyika en «Lake Tanganyika Authority» (paragraphes 10 et 39).

3. Lake Tanganyika Authority est maintenant opérationnel et sera discuté plus amplement au point 5 de l'ordre du jour (CIFAA/XVI/2010/3). Un accord entre la FAO et Lake Tanganyika Authority portant sur l'appui technique de la FAO (financé par le biais de la BAD) est sur le point d'être signé.

Le Comité a mis l'accent sur la nécessité d'aborder la question pertinente de la pêche INN (paragraphe 20).

4. La FAO a apporté son appui aux Membres dans leurs efforts en cours et concertés pour combattre la pêche INN dans toute la Région. Cet appui concerne, entre autres, la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable accompagné de l'aide au renforcement des agences publiques en charge du suivi, contrôle et surveillance des pêches tout en renforçant les groupements d'utilisateurs pour auto-réglementer leurs activités de pêche.

Le Comité a noté que l'investissement dans les pêches continentales était en retard par rapport à celui dans le sous-secteur maritime et a lancé un appel pour une mobilisation effective des ressources accompagnée d'un surcroît d'appui aux petits pêcheurs (paragraphe 21).

5. La FAO a continué à poursuivre l'appui au secteur des pêches à travers le programme prévu financé par ASDI (paragraphe 18, CIFAA XV). Au cours de la période intersessionnelle une proposition définitive pour ce programme a été présentée et on attend les résultats.

6. Parallèlement à la préparation d'un plan régional, l'Organisation a soutenu les plans nationaux à travers un appui bien ciblé. On peut citer à titre d'exemple la préparation d'un projet TCP pour le développement de la pêche basée sur la culture dans les petits réservoirs au Botswana ainsi que l'appui à la composante de la pêche du Projet de la Banque Mondiale/Mozambique portant sur le Développement des ressources d'eaux. Le personnel du FI ont participé à une mission d'appui technique à la République démocratique du Congo visant à donner des conseils pour l'inclusion de la pêche dans les projets d'urgences dans ce pays, tout en assurant en même temps la durabilité des activités.

7. Les programmes nationaux ont été renforcés aussi par l'amélioration des capacités de suivi et de planification à travers l'utilisation des cartes numériques et des fiches techniques pour les ressources d'eaux continentales relatives à la Base de données sur les ressources d'eaux d'Afrique de la FAO (<http://www.fao.org/fishery/collection/awrd/en>). Un exemple des systèmes de gestion innovateurs qui utilise ces outils numériques c'est le programme au Cameroun qui bénéficie de l'appui TCP.

Les Membres ont souligné la nécessité d'atténuer les effets des changements climatiques (paragraphe 27).

8. Avec l'appui du gouvernement du Japon, la FAO a initié une action pour étudier les effets et impacts potentiels des changements climatiques sur les poissons et les zones de pêche des grands lacs de l'Afrique (le lac Malawi/Nyassa, le lac Victoria et le lac Tanganyika). Sur la base des analyses effectuées, les impacts des changements climatiques sur les écosystèmes des lacs et les pêcheries associées ont été relevés. Ce sujet est traité en plus grand détail au point 10 de l'ordre du jour.

Les pays ont reconnu la nécessité d'une stratégie de pêche continentale pour l'Afrique et ils ont mis en place un Groupe de travail ad hoc pour commencer à travailler sur cette stratégie (paragraphe 52)

9. Le Groupe de travail ad hoc s'est réuni pour élaborer leurs termes de référence et a eu par la suite des échanges avec la personne focale de la FAO. Cependant, pour diverses raisons, le Group n'a pas pu s'unir pour la mise en œuvre de ces activités prévues. Néanmoins, la FAO a préparé et a mené une enquête régionale sur les plans nationaux de pêches continentales pour essayer d'établir une base solide pour faire avancer le travail consistant à développer la stratégie régionale (cela fait l'objet du point 9 de l'ordre du jour). En outre, avec l'appui du Programme de

partenariat de la FAO comprenant plusieurs donneurs, la FAO a effectué une étude sur l'état actuel des statistiques sur les pêches continentales au niveau de la région africaine dans le but d'améliorer leur qualité et leur interprétation pour une meilleure gestion des pêches continentales et pour dégager les tendances actuelles dans le sous-secteur. Ce travail fournira des informations de base pertinentes pour l'évaluation de l'impact des changements climatiques.

Aquaculture

Les Membres ont insisté sur la nécessité d'adopter une approche plus agressive au développement de l'aquaculture dans la région en vue de réaliser l'accroissement de l'investissement nécessaire pour l'augmentation de la production globale afin de combler le déficit grandissant en matière d'approvisionnement (paragraphe 26).

10. Tandis que SPADA (paragraphe 17, ci-dessous) est le programme général qui définit l'approche de la FAO à la question de l'aquaculture dans la région, cette méthodologie peut être appliquée de plusieurs manières. De plus, et pour compléter l'approche régionale, un nombre croissant d'activités nationales menées selon les mêmes principes sont soutenues. L'appui TCP de la FAO aux programmes nationaux de l'aquaculture au cours de la période intersessionnelle comprend les pays suivants: le Burundi, le Cameroun, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Ghana, la Gambie, le Kenya, le Malawi, le Nigéria, la République du Congo, le Sénégal, la Sierra Leone, la Tanzanie, et la Zambie. Un appui supplémentaire a été apporté à travers le GCP/INT/053/JPN qui a organisé des ateliers au Burkina Faso, en Ouganda, en Tanzanie et au Bénin portant sur le riz et l'aquaculture en vue d'un surcroît de productivité et du développement du marché.

11. De nombreuses activités citées au paragraphe précédent ont porté sur l'investissement. À travers l'appui précité, des pays comme le Kenya, le Ghana, la Zambie et le Nigéria, entre autres, sont en train de mettre au point des outils de gestion et de planification en matière de commerce de l'aquaculture pour favoriser un investissement durable et rentable.

12. Des nouvelles approches à l'aquaculture, dans le cadre élargi du SPADA, et dans le but d'accroître le rôle du secteur privé et, partant, l'appropriation du sous-secteur par le secteur privé, ont été adoptées à travers la région par les processus d'élaboration et d'adoption des stratégies nationales d'aquaculture. Avec le soutien de la FAO et des autres partenaires, une vingtaine des pays africains sont aux différents stades d'élaboration et d'application de ces stratégies. Le prototype comprend un processus à trois niveaux: (i) une stratégie nationale définissant les principes directeurs du sous-secteur est obtenue d'une manière participative comprenant les parties prenantes principales; (ii) un groupe consultatif mené par le secteur privé est mis en place officiellement pour donner des conseils au gouvernement à propos de la mise en œuvre de la stratégie; et (iii) en utilisant la stratégie en tant que guide, le groupe consultatif rédige un plan national de l'aquaculture qui sera chargé d'appliquer la stratégie.

Le Comité a insisté sur la nécessité d'avoir des intrants améliorés en matière d'aquaculture (paragraphe 27).

13. L'Organisation a commencé à travailler sur plusieurs fronts pour affronter le problème pertinent des intrants. Pour aider les membres dans le domaine des aliments pour poissons, les aliments et les pratiques d'alimentation améliorés ont fait partie intégrante de plusieurs projets nationaux précités. La collaboration avec les associations de producteurs fait partie des moyens d'évaluer les meilleures pratiques d'alimentation accessibles aux investisseurs dans un endroit particulier.

14. L'obtention des semences améliorées pour les pisciculteurs africains constitue une priorité et est la base du projet « Tilapia Volta » (GCP/RAF/417/SPA). Ce projet régional, qui regroupe les membres du bassin de Volta (à savoir, Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali et Togo), est une idée innovatrice destinée à produire et à fournir des semences de tilapia de meilleure qualité. Ce projet ainsi que le problème plus général des semences de poissons améliorées seront discutés en plus grand détail au point 7 de l'ordre du jour.

15. Un sujet qui est étroitement lié à la disponibilité des intrants améliorés est l'utilisation des meilleures pratiques. La FAO est actuellement en train de mener une série d'études régionales en matière d'aquaculture sur les règlements et usages, les codes de conduite, les meilleures pratiques en gestion et les conseils techniques; y compris une étude actuellement menée en Afrique subsaharienne. Pour de plus amples informations veuillez consulter la page d'accès sur l'aquaculture: <ftp://ftp.fao.org/FI/DOCUMENT/aquaculture/COPBMP/call.pdf>

Les pays ont reconnu l'importance de l'ANAF (le Réseau de l'Aquaculture en Afrique), en notant qu'il avait besoin d'un financement adéquat tout en tenant compte des réseaux existants avec lesquels il fallait développer des partenariats. Le Comité a souligné également la nécessité pour l'ANAF d'être ancré dans les structures existantes telles que l'Organisation des Pêches du Lac Victoria (LVFO), tout en proposant que le Réseau soit soutenu par un TCP régional en collaboration avec le NEPAD (paragraphes 29,32, 34 et 35).

16. Comme recommandé, l'ANAF a créé un «centre» provisoire en collaboration avec la LVFO. Bien que l'appui TCP envisagé ne se soit pas concrétisé, le Réseau a continué à se développer. En commençant par les cinq membres fondateurs du Groupe de travail ad hoc du CPCAA (2006), l'ANAF comprend actuellement dix membres: Cameroun, Ghana, Kenya, Mali, Mozambique, Nigéria, Sénégal, Tanzanie, Ouganda et Zambie. Les membres de l'ANAF se sont réunis deux fois au cours de la période intersessionnelle; au Nigéria en 2009 et en Ouganda en 2010. La FAO a pu apporter un appui modeste au «centre» tandis que le Ghana et la Zambie se sont mis au travail pour créer leurs réseaux ANAF nationaux pour servir de modèle pour d'autres pays. Le rapport du Groupe de travail est présenté comme un autre élément de ce point du l'ordre du jour (CIFAA/XVI/2010/Inf. 2).

Le Comité a approuvé la mise en œuvre du SPADA: Programme spécial pour le développement de l'aquaculture en Afrique. En ce faisant, les Membres ont reconnu la nécessité de disposer d'importantes ressources pour la mise en œuvre du Programme; ces ressources devraient comprendre les moyens de traiter le problème des déficits en ressources humaines auquel de nombreux programmes nationaux sont confrontés (paragraphes 45-48).

17. La FAO a pris le concept et l'approche du SPADA pour constituer la base d'un programme panafricain destiné à être soutenu par des ressources extrabudgétaires. Ce projet a pour objectif d'améliorer le développement économique et rural en augmentant la fourniture et la distribution des poissons ainsi qu'en améliorant la nutrition à travers l'accroissement de la production en matière d'aquaculture par la promotion des activités durables du secteur de l'aquaculture au niveau national y compris les services d'appui privés et publics qui s'imposent. Le projet est reparti en sept champs d'action (c'est à dire, (1) le renforcement des institutions nationales, sous-régionales et régionales, (2) le réseautage et le travail de proximité dans les communautés, (3) l'apport du capital et des intrants, (4) la transformation et la commercialisation, (5) la recherche et l'éducation, (6) la viabilité sociale, économique & environnementale, et (7) le suivi et l'évaluation) qui sont incorporés dans trois modules (à savoir, (1) l'accroissement de l'investissement dans l'aquaculture, (2) la promotion des produits de l'aquaculture et (3) la gestion responsable de l'aquaculture). Le projet est conçu de telle façon que

tous les modules peuvent bénéficier du même financement ou que chaque module peut être financé séparément.

18. L'avant-projet SPADA précité aborde le problème du déficit en ressources humaines en considérant les différents éléments des programmes nationaux comme étant le « Niveau 1 » (niveau avancé) ou le « Niveau 2 » (niveau moins avancé). En utilisant le principe d'agriculteur en agriculteur, le projet vise à amener les parties prenantes du Niveau 2 aux sites du Niveau 1 pour bénéficier de la formation sur le terrain; chaque bénéficiaire doit rentrer chez lui pour participer activement au développement des capacités des acteurs concernés. Les échanges entre le Niveau 1 et le Niveau 2 peuvent se faire entre les pays ou à l'intérieur des pays; le niveau d'avancement relatif dépendant d'un système ou d'un sujet précis de l'aquaculture.

Post-Récolte

Le Comité a insisté sur la nécessité de disposer des technologies de conservation des poissons à des frais plus bas pour assurer que ces produits de pêche seraient toujours accessibles au plus grand nombre de consommateurs (paragraphe 57).

19. La FAO a aidé à l'élaboration d'un projet fiduciaire concernant « la réduction des pertes post-récoltes et la diversification du marché du poisson et des produits de la pêche provenant du lac Malawi/Nyassa » à être financé par le Fonds Commun des Produits de Base. Il a été approuvé par le sous-comité sur le commerce du poisson du COFI en avril 2010 à Buenos Aires. En outre, sur la base de l'étude commanditée par la FAO en 2008 pour réduire les pertes post-récoltes au niveau de la pêche, le projet TCP/UGA/3204(D) portant sur « l'accroissement de la vulgarisation de Mukene (*Rastrineobola argentea*) pour la consommation humaine » est actuellement en cours d'exécution pour aider le gouvernement à préparer la politique, la stratégie et les plans de gestion de la pêche de Mukene afin de respecter les directives de la LVFO et de bénéficier au maximum des avantages économiques dans le cadre d'un développement durable des pêches.

Les pays ont souligné l'importance des marchés intra-régionaux et ont reconnu la nécessité de développer des normes et des plans de certification pour les produits de la pêche destinés à ces marchés (paragraphe 58).

20. TCP/UGA/3204(D) vise entre autres à développer des normes émanant de Mukene pour rentrer dans le cadre de la réglementation nationale de l'Ouganda. Cette initiative portant sur la sardine provenant du lac Victoria, un important produit du commerce régional est considéré non seulement comme une première action pour permettre aux Etats membres de l'Afrique orientale de harmoniser les règlements sanitaires au niveau de cette espèce sousutilisée, mais aussi une occasion de favoriser la commercialisation des produits de meilleure qualité dans les marchés de l'Afrique orientale et australe.

Responsabilités du Comité

Les Membres ont été invités à examiner les Termes de Référence du CPCAA, mettant en place un Groupe de travail ad hoc pour revoir le mandat actuel et faire des recommandations quant aux changements qui s'imposent. Le résultat de leurs délibérations a été présenté au Secrétariat pour diffusion aux pays membres (paragraphe 37).

21. Les Termes de références révisés ont été soumis aux Membres par le Secrétariat avec la copie imprimée du rapport de la 15è Session. A ce moment-là, les Membres ont été demandés de faire des remarques spécifiques en préparation des discussions qui auront lieu lors de la présente session (point 6 de l'ordre du jour).

ACTIONS SUGGÉRÉES À PRENDRE PAR LE COMITÉ

22. Le comité est prié de prendre note des progrès réalisés et de faire des recommandations appropriées.

23. Le comité voudrait peut-être aussi parler des actions mises en œuvre au niveau national sur ces recommandations adressées aux gouvernements membres.